



Flash infos quartier

*Mesdames, Messieurs,
Cher·e·s riverain·e·s,*

Nous souhaitons par la présente vous rendre compte des démarches qui ont permis de trouver des solutions concernant les nuisances générées par l'activité de la société Deliveroo.

L'entreprise Deliveroo s'est implantée rue Palouzié en 2018. Depuis, le développement de ses activités a été exponentiel et un certain nombre de nuisances ont dégradé la quiétude des riverains : circulation très dense de scooters allant jusqu'à un passage toutes les dix secondes sous vos fenêtres en heure de pointe, livraisons de denrées tous les matins par des camions qui bloquent la circulation et créent des embouteillages dans la rue, stationnement des livreurs de manière anarchique sur les trottoirs, ...

En tant qu'habitants de ce quartier, avec vous, nous avons subi ces nuisances au quotidien.

C'est pourquoi, dès notre prise de fonction en juillet 2020, nous avons rencontré la direction générale de Deliveroo France pour trouver une issue à ce problème.

Nous avons mené une dizaine de réunions de concertation en présence de Madame la Directrice Générale de Deliveroo France et de ses équipes, de Monsieur le Maire et de représentants du collectif de riverains de la rue.

À la fin de l'année 2020, nous avons procédé à un contrôle d'émergence sonore par un agent assermenté de la Ville qui a scientifiquement acté le dépassement du niveau sonore légal, à l'issue de quoi la Ville a verbalisé l'entreprise.

Restez informé·e·s



saint-ouen.fr



Ville de Saint-Ouen-sur-Seine



[@villesaintouen](https://twitter.com/villesaintouen)



[@villesaintouen](https://www.instagram.com/villesaintouen)

Après une première expérimentation jugée insatisfaisante, nous avons mis en place une nouvelle organisation depuis le 15 janvier 2021 en lien avec l'ensemble des parties prenantes.

Désormais, les livreurs Deliveroo ont l'obligation de stationner sur des aires dédiées avenue du Capitaine Glarner et de venir récupérer leurs commandes à pieds. Seuls les livreurs en vélo ou en véhicule électrique peuvent venir directement sur le site.

Après deux mois de mise en place de ce nouveau système, les représentants des riverains sont unanimes quant aux améliorations et à la très nette diminution des différentes nuisances dans la rue.

Nous allons donc installer ce fonctionnement de manière pérenne. Une seconde aire de stationnement va être déployée avenue du Capitaine Glarner afin de désengorger la première aire. En parallèle, les agents de sécurité de la société, les médiateurs et la police municipale veilleront à ce que les livreurs restent bien dans les espaces qui leur sont réservés et ne débordent pas sur le trottoir d'en face à l'entrée de la rue Palouzié.

En outre les places de livraisons devant l'établissement vont être agrandies, ce qui réduira les causes d'embouteillages de camions le matin rue Palouzié.

Nous entendons également l'inquiétude des habitants de l'avenue du Capitaine Glarner suite à cette nouvelle organisation. Nous avons essayé d'anticiper au mieux en implantant les aires de stationnement côté PSA et non pas côté habitations pour limiter au maximum les nuisances sonores.

En outre, la largeur de l'avenue doit permettre de mieux atténuer les bruits avant d'atteindre les habitations. Nous restons toutefois attentifs à toute problématique ou débordement.

Nous sommes satisfaits d'avoir pu trouver collectivement une issue pour l'ensemble des parties prenantes à cette concertation et restons à votre disposition.

Soyez assuré(e)s Mesdames, Messieurs, cher·e·s riverain·e·s, de notre dévouement à vos côtés.

Driss NAICH

Adjoint au Maire délégué au commerce
Élu référent quartier Victor-Hugo / Zola



Clément PRAUD

Conseiller municipal délégué aux Relations parents/professeurs,
aux Centres de loisirs et à l'Éducation populaire
Élu référent quartier Victor-Hugo / Zola



Restez informé·e·s



www.saint-ouen.fr



Ville de Saint-Ouen-sur-Seine



@villesaintouen



@villesaintouen

